

SPECIAL

NON

REEMPLACEMENTS

ÉCOLES DU 93

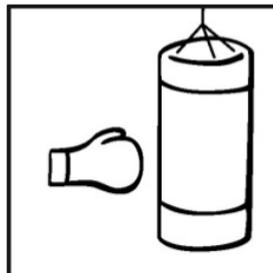
NON REMPLACEMENTS : ÇA SUFFIT !



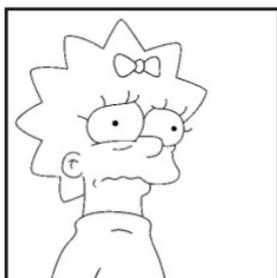
20 000 journées d'école non remplacées depuis 2015



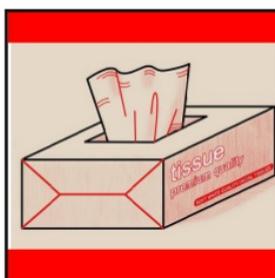
Dans le 93 : Des enseignant-e-s pas plus absent-e-s que dans les autres départements.



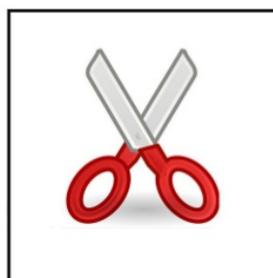
Non respect de nos droits (presque pas remplacé-es en cas de formation, congés maladie)



Il manque 300 postes de remplaçant-es titulaires



Pas assez de remplaçant-es = plus du tout de droits à la formation continue



Un an de scolarité en moins pour les élèves du 93 de la maternelle au lycée

EN CAS D'ABSENCE NON REMPLACÉE

ENVOYEZ UN MESSAGE AU : **06 88 66 47 23**
AVEC LE NOM DE LA VILLE, DE L'ÉCOLE ET LE(S) JOURS
NON REMPLACÉS (ENVOIS ANONYMISÉS)

Sommaire

- ➔ **EDITORIAL** : page 2
- ➔ **Les 7 mesures ministérielles pour le remplacement** : réponses de Sud page 1-4
- ➔ **Les non-remplacements dans le 93** page 5
- ➔ **Plan d'urgence pour le 93** page 6
- ➔ **SUD Education Adhérer** page 7
- ➔ **Affichette : les non-remplacements du point de vue des élèves** page 8

Manque de remplaçant-es vous avez dit ? Ne vous inquiétez plus, le ministère a décidé en cette année pré-électorale de prendre la question du remplacement à bras le corps. Rappelons à ce gouvernement qu'il ne lui reste plus beaucoup de temps pour tenir ne serait-ce que la promesse de création de 60000 postes; nous n'en sommes qu'à 33000 actuellement). Tout va bien dans le meilleur des mondes puisque la ministre a annoncé 7 mesures pour le remplacement. Les enseignants-es du 93 n'ont que faire de ces effets d'annonces électoralistes. Les 7 mesures de la ministre n'amélioreront en rien les conditions de travail des enseignants-tes et par voie de conséquence, les conditions d'apprentissage des élèves. Au contraire, elles vont les dégrader.

Dès la rentrée, les ZIL ont été placé-e-s sur des postes vacants. Cela signifie que la DSDEN continue de faire appel massivement aux contractuel-le-s pour pallier aux manques de postes sur le département et en particulier les postes remplacement pour faire face aux pics d'absences entre la Toussaint et février. Rien que pour l'année scolaire 2015-2016, 20000 journées de classe n'ont pas été remplacées. Après 5 années de mandatures et des années de dégradations du service public d'éducation (dont celles des conditions de remplacement dans le 9-3), le gouvernement n'affiche que mépris et hypocrisie. Le recours aux contractuel-le-s est une nouvelle fois une manière d'accroître l'embauche de personnels précaires sans formation et donc de faire des économies budgétaires (les contractuels-les ont des salaires-plancher, des contrats renouvelables en fin d'année...).

Une nouvelle fois, c'est le 93 qui subit de plein fouet la politique austéritaire de ce gouvernement, même si l'embauche de contractuel-le-s tend à se généraliser sur l'ensemble du territoire. Politique qui en ayant recours systématiquement à l'embauche de contractuel-le-s précaires remet en cause le statut des enseignant-es titulaires

LES 7 MESURES MINISTÉRIELLES POUR LE REMPLACEMENT COMMUNICATION ET ENFUMAGE MAIS TOUJOURS SANS MOYEN !

Le remplacement est en crise. Il aura fallu quasiment 5 ans de mandature pour que le ministère de l'éducation s'en aperçoive et envisage quelques mesures pour y remédier. C'est dans cette perspective que la ministre a présenté à la mi octobre 7 mesures pour le remplacement afin d'améliorer son efficacité sans envisager, bien entendu, d'y mettre de réels moyens.

Vu d'un département comme la Seine St Denis plus que tout autre, rompu par plus d'une quinzaine d'années d'une crise qui n'a cessé de s'aggraver d'année en année, on a du mal à envisager la potentielle efficacité des mesures proposées pour résoudre ce problème chronique.

Compte tenu des besoins, ces mesures sont totalement dérisoires et même néfastes pour les conditions de travail des enseignant-es.

En 7 points, la réponse de SUD éducation 93 aux 7 mesures ministérielles.



1 " DES INDICATEURS PUBLICS QUI SERONT ACTUALISÉS CHAQUE ANNÉE POUR MIEUX INFORMER LES PARENTS "

Le MEN entend jouer la transparence et tout dire sur la réalité des non remplacements par un bilan annuel en se dotant d'indicateur qu'il va rendre public.

Alors que diverses pratiques de l'administration visent à réduire artificiellement le décompte du nombre d'absences non remplacées et faussent donc les chiffres, on peine à voir en quoi le fait de communiquer des moyennes et des pourcentages sur les non remplacements aux familles va permettre d'augmenter le vivier de remplaçant-es titulaires ? A moins qu'il ne s'agisse d'une opération de communication qui consisterait à minimiser le problème en démontrant chiffres à l'appui qu'il n'est pas si important que cela.

En lieu et place de véritables moyens le ministère compte donc s'inscrire dans la guerre des chiffres en opposant ces statistiques dont on peut douter de la fiabilité en la matière vu les problèmes de notre département, à celles des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves.

2." UNE INFORMATION AUX PARENTS SUR LES ABSENCES, DÈS LA RENTRÉE 2017 QUI PRENDRA LA FORME D'UNE CHARTE D'INFORMATION AUX FAMILLES AVEC LA DURÉE ET LES MODALITÉS DE REMPLACEMENT DES ENSEIGNANT-ES ABSENT-ES ."

Encore de l'enfumage pour entériner ce qui se pratique déjà dans les établissements scolaires. Les parents sont déjà informé-e-s quand l'enseignant-e de leur enfant est absent-e ainsi que de la durée quand celle ci est prévisible et des moyens de remplacement disponibles quand il y en a, c'est à dire pratiquement jamais.

Le MEN croit bon préciser que ces informations doivent se faire dans le respect des droits des personnels. Nous voilà rassurés sur le respect à la vie privée des enseignant-es que le ministère ne sacrifiera pas sur l'autel de l'efficacité de son plan pour le remplacement.

Tout comme la mesure n° 1, cela ne va en rien améliorer l'efficacité du remplacement, c'est juste de la communication.

3-" RENFORCER LE POTENTIEL DE REMPLACEMENT. "

Enfin le MEN parle de moyens mais pour nous dire que depuis 2013 jusqu'à 2017, contrairement à la précédente mandature qui a supprimé 1576 postes, il a mis les moyens pour reconstituer le vivier de remplacements : + 3522 postes, en se gardant bien d'annoncer des perspectives pour la suite.

Si on calcule : 3522 postes créés – 1576 postes supprimés = 1946 postes.

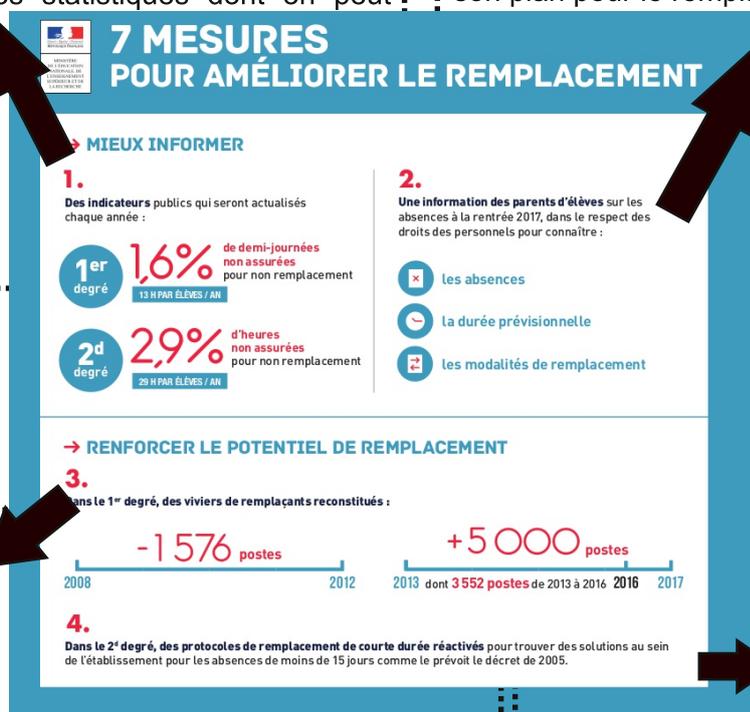
La création réelle est donc de 1946 postes et non de 3522 postes sur l'ensemble du territoire.

Cela ne fait pas beaucoup quand on considère que la démographie scolaire a augmenté pendant 5 ans et qu'à l'échelle d'un département comme le 93, la DSDEN embauche en moyenne près de 400 contractuel-les par an pour assurer une partie des missions de remplacement et faire face à la hausse démographique.

Pour constituer un véritable vivier de remplacement sur le 93, il faudrait créer 300 postes dans le premier degré soit presque un sixième des créations pour l'ensemble de la France.

Ces chiffres ne concernent que le premier degré et pour cause, dans le secondaire, il n'y en pas eu.

Et le 93 n'est pas le seul département à avoir des besoins si la pénurie est moins chronique ailleurs, elle n'en reste pas moins générale sur l'ensemble du territoire.



4-" DANS LE 2ND DEGRÉ, DES PROTOCOLES DE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE RÉACTIVÉS"

La relance du « remplacement à l'interne » dans l'établissement, payé en HSE, pour des absences inférieures ou égales à 15 jours en dit long sur l'indigence des mesures proposées. Là encore on fait peser le manque de moyens sur les enseignant-e-s. Ce dispositif, mis en place en 2005 par F. Fillon et G. de Robien, ne fonctionne pas car les enseignant-es ont déjà une surcharge de travail importante et ne peuvent assurer sans cesse des tâches supplémentaires. Les résistances que les personnels ont opposé à ce dispositif l'ont en pratique vidé de sa substance.

La communication du ministère sur la réactivation de ce dispositif vise à accroître la pression des chef-fe-s d'établissement sur les enseignant-es pour leur imposer des remplacements à l'interne. Hier comme aujourd'hui, SUD éducation appelle les personnels à résister individuellement et collectivement à cette attaque.

5- "UN VIVIER DE REMPLACEMENT UNIQUE PAR DÉPARTEMENT POUR LE 1ER DEGRÉ"

Le MEN veut mettre en place « un cadre unique et sécurisé du remplacement » dans le premier degré qui consiste à fusionner les remplacements limités à des zones géographiques et ceux affectés au département. Dans le 93, ce dispositif départemental existe déjà mais il coexiste encore avec les zones de remplacement limitées par le périmètre d'une ou deux circonscriptions. Le coup classique du pilotage et du redéploiement pour améliorer l'efficacité des remplacements. Ce qui sous entend que les problèmes de remplacement seraient liés à une mauvaise gestion de ceux ci. Ce redéploiement à l'échelle départementale consiste à gérer la pénurie de postes à une plus grande échelle que le zonage actuel. Cette mesure va dégrader les conditions de travail des remplaçant-es en augmentant leur temps de transport pour parcourir le département d'un bout à l'autre. On voit mal l'efficacité d'une telle mesure mise à part qu'elle fait peser sur les enseignant-es le poids du manque de postes qui n'est pas de leur responsabilité.

6 " MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNELS POUR LIMITER LES ABSENCES PERLÉES."

Il s'agit pour le MEN de mettre en place un protocole pour accompagner les personnels en difficulté pour limiter leurs absences perlées. Il s'articulerait autour de trois axes : repérage- accompagnement- anticipation. Dans une profession où la médecine du travail est quasiment inexistante, le MEN prétend faire de la prévention. On pourrait en rire si cette mesure n'était pas tout simplement cynique.

A qui va s'adresser exactement ce protocole ? Les absences justifiées par un arrêt maladie n'ont pas à être commentées par qui que ce soit sauf par un-e médecin. Cela ne relève pas de missions de DRH. Les autres types d'absences sont strictement réglementées. Donc que signifie cette mesure si ce n'est que d'envisager de mettre la pression sur les personnels quant à leurs absences sans mettre de véritables moyens pour les remplacer.

→ AMÉLIORER LA GESTION DU REMPLACEMENT

5.

Un vivier unique de remplaçants par département dans le 1^{er} degré afin d'améliorer l'efficacité du remplacement et sa cohérence pédagogique en limitant l'affectation de remplaçants successifs différents.

6.

Mieux accompagner les personnels pour limiter les absences perlées : courtes, fréquentes, répétées, elles peuvent fortement désorganiser le service. Les personnels en difficulté seront reçus et accompagnés pour trouver des solutions adéquates et ainsi anticiper les modalités de leur remplacement.

7.

Limiter l'impact des absences prévisibles sur le temps d'enseignement :

- en organisant les jurys, les préparations d'examen de préférence le mercredi après-midi ;
- en proposant, sur la base du volontariat, des formations rémunérées sur les petites vacances ;
- en rappelant les droits et devoirs associés aux autorisations d'absences.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Octobre 2016

7 -LIMITER L'IMPACT DES ABSENCES PRÉVISIBLES SUR LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Pour qu'il y ait moins d'absences le ministère propose de faire des formations continues sur les petites vacances sur la base du volontariat et en les rémunérant.

En pratique, on peut s'attendre à la suppression de toute formation continue sur temps scolaire – un droit déjà largement rogné faute de moyens de remplacement.

Les enseignant-es du département en seront sans doute ravi-e-s celles et ceux qui sont de moins en moins nombreux/ses à pouvoir bénéficier de leurs droits à la formation continue faute de moyens de remplacement. Cette mesure est un pur scandale qui va se traduire par la disparition pure et simple de formation continue sur le temps de travail et une augmentation du temps de travail des enseignant-es.

Dans la même veine, le MEN envisage également de mettre les jury d'examen de préférence le mercredi après midi. Encore une brillante idée. Quelques mercredis après midi contre 20000 journées non remplacées sur une année scolaire, c'est dérisoire.

D'autant plus que certains cours non assurés dans le secondaire découlent de dispositifs récents comme les Contrôles en Cours de Formation, dispositifs que SUD éducation a toujours combattu.

Enfin cerise sur le gâteau, le MEN prévoit la publication d'un guide pour clarifier le cadre juridique des autorisations d'absence sous entendant par là que les demandes d'autorisation d'absence seraient dispensées au mépris des règles et du droit et que les problèmes de remplacement leurs seraient imputables. C'est totalement faux.

En matière d'ASA, les enseignant-es ne bénéficient en rien des largesses de leurs supérieur-es hiérarchiques qui appliquent très strictement le droit et ce souvent sans prendre en compte les situations personnelles des enseignant-es. Cette mesure vise à problématiser une réalité qui n'existe pas et à la solutionner par des mesures encore plus strictes qui font peser sur les enseignant-es le manque de moyens de remplacement en remettant en cause leurs droits et en dégradant un peu plus leurs conditions de travail.

SUD ÉDUCATION 93 DÉNONCE CES 7 MESURES POUR LE REMPLACEMENT QUI N'EST QU' UNE OPÉRATION D'ENFUMAGE À QUELQUES MOIS DES ÉLECTIONS QUI VA EMPIRER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT-ES DU DÉPARTEMENT DÉJÀ SINGULIÈREMENT DÉGRADÉES.

POUR SUD ÉDUCATION 93, LA SEULE SOLUTION POUR AMÉLIORER LE REMPLACEMENT C'EST DE RECRUTER MASSIVEMENT DES ENSEIGNANT-ES TITULAIRES À LA HAUTEUR DES BESOINS.

A L'OPPOSÉ DES PLANS DE COMMUNICATION DU MINISTÈRE SUD ÉDUCATION 93 REVENDIQUE UN VÉRITABLE PLAN D'URGENCE POUR LE 93.

CONSEQUENCES POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANT-E-S

20 000 JOURNÉES NON-REPLACÉES DEPUIS 2015.

Cela représente une économie de plusieurs millions d'euros selon la FCPE 93. L'état ne remplit plus sa mission de service public: ce n'est ni plus, ni moins que de la discrimination... Une journée non remplacée dans une école, c'est une journée de classe avec 3, 4, 5... élèves en plus pour les collègues présent-e-s.

IL MANQUE 300 POSTES DE REMPLAÇANT-E-S TITULAIRES.

Ce constat accablant laisse entrevoir une volonté délibérée de créer durablement un vivier de contractuel-le-s dans le 1er degré. Les conditions de travail sont difficiles pour les collègues contractuel-le-s.

Les remplaçant-e-s titulaires se voient quant à eux-elles attribuer des classes à l'année.

La gestion départementale du remplacement est catastrophique (déplacements des collègues dans tout le département dûs à la « recentralisation »).

PAS ASSEZ DE REMPLAÇANT-E-S= SUPPRESSION DE LA FORMATION CONTINUE.

Les enseignant-e-s sont lâché-e-s dans les classes avec pour seul modèle pédagogique celui qu'ils-elles ont connu comme élève ou étudiant-e. Sans un minimum de formation, ils et elles ne peuvent que reproduire des schémas sans aucun recul sur leur pratique pédagogique.

UN AN DE SCOLARITÉ EN MOINS POUR LES ÉLÈVES DU 93.

C'est le collectif des parents du 93 en colère qui avait relevé cette statistique affligeante. Un-e élève de Seine-Saint-Denis perd en moyenne l'équivalent d'une année d'école dans toute sa scolarité entre la maternelle et le lycée

CONSEQUENCES POUR LES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES.

20000 JOURNÉES NON-REPLACÉES POUR LA RENTRÉE 2015-2016.

Le Ministère des Bonnets d'Ane a interpellé le défenseur des droits à propos du non remplacement des enseignant-es. Celui-ci a reconnu qu'il y avait bel et bien une discrimination territoriale de la part du ministère de l'éducation nationale dans le 93.

DES ÉLÈVES SANS ENSEIGNANT-E PENDANT DEUX MOIS.

Depuis plusieurs années, la rentrée n'a pas lieu pour bon nombre d'élèves parce que les postes sont restés vacants. Les ZIL sont affecté-es temporairement sur ces classes en attendant l'arrivée de contractuel-le-s. Rien de tel pour bien débuter une année scolaire !

DES ÉLÈVES AVEC 10 ENSEIGNANT-TES EN DEUX MOIS

Le ministère prétend répondre aux inégalités sociales en ayant recours massivement à la précarisation enseignante. Certaines écoles du 9-3 ont eu la joie de connaître 10 contractuel-es en un trimestre pour une même classe.

ÉLÈVES RÉPARTI-E-S DANS LES CLASSES=CLASSES SURCHARGÉES

En cas d'absence, les élèves sont réparti-es dans les classes déjà surchargées ; ce qui n'améliore en rien le fonctionnement pédagogique et remet en cause les seuils de classe.

QUASI DISPARITION DES RASED=ABANDON DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ ;

La réforme de l'éducation prioritaire était censée donner la priorité aux élèves les plus en difficulté. Les postes de RASED massivement supprimés entre 2008-2012 n'ont pas été restitués et les départs en formation se font au compte goutte.

UN PLAN D'URGENCE POUR LE 93

Depuis plusieurs années, les luttes, pour obtenir des moyens à la hauteur des besoins du département se succèdent en Seine Saint Denis.

Dans un des départements les plus pauvres de France où les élèves et leur famille subissent de plein fouet les inégalités sociales, économiques et territoriales, l'état ne remplit pas sa mission de service public et attribue moins de moyens à celles et ceux qui en ont le plus besoins.

Des moyens insuffisants

Un-e élève du 93 coûte 50% moins cher à l'État qu'un-e élève parisien-ne.

Pour la seule année scolaire 2016-2017, avec 20000 journées non remplacées, l'état aurait économisé 11,6 millions euros.

Les absences d'enseignant-es non remplacé-es font perdre en moyenne une année de scolarité à un-e élève du 93.

Les écoles et les établissements du département cumulent les dysfonctionnements : postes non pourvus, enseignant-e-s absent-e-s non remplacé-es, Rased décimés, précarité des personnels, dotations des collectivités territoriales en deçà des moyennes nationales.

Nos élèves et leurs familles subissent plus qu'ailleurs la précarité, et les inégalités sociales, les exclusions.

Des mobilisations pour obtenir des moyens

Les moyens alloués aux écoles et aux établissements ne permettent pas de faire face aux difficultés du territoire.

Pour protester contre ces injustices, depuis plusieurs années, les écoles et les établissements avec les parents d'élèves, se mobilisent : contre des fermetures de classe, pour qu'il y ait un-e enseignant-e formé-e titulaire devant chaque classe, des moyens à la hauteur des besoins. **Et la mobilisation paie !**

Respect des seuils de classe

Le 93 est le seul département où il existe encore des seuils de classe. Ces seuils ont été obtenus en 1998 aux termes de luttes de plusieurs années par les enseignant-e-s de ce département. Pour chaque école maternelle, la limite du nombre d'enfants par classe est de 25 (REP) à 27 (non REP). Pour les écoles élémentaires, les seuils sont de 23 enfants par classes au maximum (en REP) et 25 (non REP). Il n'est pas question d'y renoncer!

Pourtant les inspecteurs d'académie qui se sont succédés ont essayé d'y mettre un terme. Sans succès jusqu'à présent, grâce aux mobilisations. Mais cet acquis reste précaire et chaque année, au moment de la répartition de la carte scolaire, les tentatives pour les remettre en cause sont de plus en plus fortes.

Plus de postes avec un second concours

Les mobilisations de l'automne 2014 au printemps 2015 ont permis de gagner 503 postes et un second concours reconduit depuis deux années consécutives.

Le nombre de postes restent néanmoins insuffisant face à la pression démographique et au déficit important qui n'est pas comblé.

**IL RESTE ENCORE BEAUCOUP A FAIRE ET A GAGNER !
CE COMBAT COMMENCÉ NE PEUT QUE SE POURSUIVRE !**

SUD Éducation 93 est depuis plusieurs années en première ligne du soutien aux enseignant-es et aux parents. Nous soutenons tous les types de mobilisations (manifestations, rassemblements, actions, sensibilisation...) sur les villes.

Ensemble, dans la lutte, solidaires et mobilisé-e-s, nous sommes plus fort-es.

C'est tous ensemble, parents et enseignant-es, que nous avons gagné des postes et la réduction des non remplacements et postes vacants et le maintien des seuils pour le département.

**NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES
CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DE NOS ÉLÈVES
MÉRITENT QU'ON SE MOBILISE:**

POUR UN PLAN D'URGENCE POUR LE 93 !

cocher les ronds : 1ère Adhésion Réadhésion

COORDONNEES

NOM : Prénom : Année de naissance : Genre :

Adresse personnelle : Code Postal : Ville :

Courriel :@..... Tél :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Fonction : Corps : Discipline :

Type de poste : Fixe Brigade Départementale ZIL TZR Contractuelle Autre :Je travaille en : maternelle élémentaire collège lycée lycée pro université autre :

Nom de l'école ou de l'établissement :

Tél : Code Postal : Ville :

JOURNAUX

Tu vas recevoir par courrier le journal de la Fédération SUD Education, et notre presse locale : le journal des adhérent-e-s de SUD éducation 93

Je souhaite recevoir exemplaires du journal de la fédération SUD Education.

Je souhaite recevoir les journaux : sur papier par la Poste en PDF par courriel.

LISTES DIFFUSIONS MAILS - SMS

Tu es inscrit-e sur nos listes de diffusions, tu recevras des informations par mail

Sur la liste adhérent-es (1 mail par semaine: concernant la vie du syndicat)

Sur la liste étudiants (1 mail par semaine: infos des actualités et des luttes de l'éducation)

Sur la liste étudiants correspondant à ton statut (en fonction de l'actualité: CTSD, CAPA)

 Je souhaite être inscrit-e sur la liste de débats et d'informations entre adhérent-es « vie interne »

SMS : tu es inscrit sur la liste SMS du syndicat (1 texto par mois : avant les Assemblées Générales)

 Je ne souhaite pas recevoir d'emails du syndicat.

COTISATION

La cotisation est calculée en fonction des revenus mais les situations particulières sont prises en compte: (parent isolé, difficultés financières, ...)

Ta cotisation syndicale donne droit à une déduction d'impôts égale aux 2/3 de la somme.

Tu recevras une attestation fiscale pour la déclaration 2017 (sur les revenus 2016) uniquement sur les sommes effectivement perçues par le syndicat jusqu'en décembre 2016.

Montant de ma cotisation (voir la grille ci-contre) : euros

 Je paye par chèque, en 1 à 3 chèques à l'ordre de SUD Education 93. Tous les chèques doivent être envoyés avec leur date d'encaissement au dos (juin 2017 au plus tard). Je paye par prélèvement automatique mensuel (compléter le verso, joindre un RUB)

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité sert à compenser des retards de salaire ou à assurer la défense juridique des adhérent-es de SUD éducation 93 dans le cadre d'actions militantes.

 J'ajoute 5 % de ma cotisation soit euros pour contribuer à la caisse de solidarité

Le versement à la caisse de solidarité doit se faire sur un chèque séparé. Cette somme n'est pas déductible des impôts.

CONTACTS

Ces informations personnelles seront traitées sous forme informatisée par le seul syndicat, qui ne les transmettra jamais à d'autres organismes. Le téléphone ou le courriel peuvent parfois être transmis à d'autres adhérent-es SUD de ton secteur qui cherchent à monter une mobilisation.

 Je ne souhaite pas être contacté-e de la sorte.
Conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 « Informatique et Liberté », tu peux y accéder, les modifier ou demander leur suppression en contactant le syndicat.

Date : Signature :

http://www.sudeducation93.org/1/contact@sudeducation93.org / www.facebook.com/sudeducation93/

https://t.me/sudeducation93 - 01.55.84.41.26 - http://www.sudeducation93.org

SUD Education 93 : Bourse du travail de Saint-Denis : adhésions : 9-11 rue Génin 93 200 Saint-Denis

NOM : Prénom :

Montant de la cotisation annuelle :

Les prélèvements, de montants identiques, seront effectués le 28 de chaque mois, à partir du mois de traitement de ton adhésion (début juin au plus tard) jusqu'au mois de juin inclus.

En cas de reconduction tacite, les prélèvements recommenceront dès le 28 octobre suivant et s'étaleront sur 9 mois.

 Je souhaite renouveler ma demande de prélèvement chaque année.

OU

 Je choisis la tacite reconduction annuelle jusqu'à annulation de ma part.

ORGANISME CREANCIER	NUMERO NATIONAL EMETTEUR	Identifiant Créancier SEPA
CREDIT COOPERATIF SAINT-DENIS	815 AAE	FR37ZZZ815AAE

NOM, PRENOM et ADRESSE du débiteur	NOM et ADRESSE de l'ETABLISSEMENT TENEUR du COMPTE à DEBITER

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN.

Conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 « Informatique et Liberté », tu peux accéder aux informations te concernant, les modifier ou demander leur suppression en contactant le syndicat.

DATE : SIGNATURE :

NON REMPLACEMENTS : ÇA SUFFIT !

Créteil
Sud
Education

11-13, rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

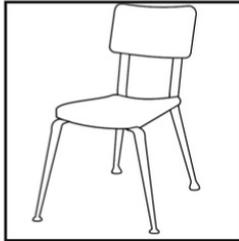
LA POSTE

1,5 € / abonnement : 15 €

Supplément n°2, Appel du Sud
n°104



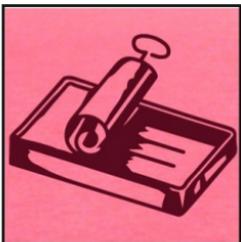
20 000 journées d'école non remplacées depuis 2015



Des élèves sans enseignant-e pendant deux mois



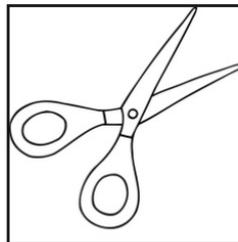
Des élèves avec 10 enseignant-es en deux mois



Elèves répartis entre les classes = classes surchargées



Quasi disparition des RASED = abandon des élèves en difficulté.



Un an de scolarité en moins pour les élèves du 93 de la maternelle au lycée

EN CAS D'ABSENCE NON REMPLACÉE

ENVOYEZ UN MESSAGE AU : **06 88 66 47 23**

AVEC LE NOM DE LA VILLE, DE L'ÉCOLE ET LE(S) JOUR(S)

NON REMPLACÉ (S) (ENVOIS ANONYMISÉS)

éducation
Sud93
Solidaires

SECTIONS LOCALES

Section locale SUD Aubervilliers :

Sabine Duran, élémentaire Condorcet, 06 75 70 94 79

Section locale SUD Bagnolet :

Rémy Lacave, maternelle Henri-Wallon, 06 95 01 61 56

Section locale SUD Bobigny :

Maxime Donati, maternelle Cachin, 06 61 6870 45

Section locale SUD Bondy :

Nathalie Terzariol, maternelle Alain-Savary, 06 13 12 49 72

Section locale SUD Épinay :

Hugues Le Floch, élém. Georges Martin, 06 27 83 46 58

Section locale SUD Le Blanc-Mesnil :

Laetitia Barcelo, maternelle Joliot Curie 06 63 71 26 01

Section locale SUD Montreuil :

Laëtitia Piana, maternelle Grands-Pêchers, 01 48 57 31 33

Section locale SUD Noisy-leSec :

Mathieu Buisson, maternelle Gambetta, 06 77 83 81 92

Section locale SUD Pantin :

Arnaud Montfort, élém Édouard-Vaillant, 06 19 95 42 56

Section locale SUD Saint-Denis :

Stéphanie Marchand, mater La Roseraie, 06 17 10 47 60



Pour vous tenir au courant des luttes, et de l'actualité syndicale,

www.sudeducation93.org

☎ 01 55 84 41 26
06 88 66 47 23

@ contact@sudeducation93.org

✉ Bourse du travail
9-11 rue Génin
93 200 St Denis

**Permanes Lundi,
Mardi, Jeudi et Vendredi de
9h à 17h**

SSOLIDAIRES

Entre nous, mais aussi avec les autres secteurs, pour défendre les droits collectifs et en conquérir de nouveaux.

UUNITAIRES

Dans un même syndicat, tous les salariés des 1er et 2nd degrés, les personnels ouvriers, enseignants, administratifs...

DDÉMOCRATIQUES

Parce que SUD lutte pour les revendications immédiates (salaires, conditions de travail...) mais aussi pour une rupture avec un système capitaliste antidémocratique et inégalitaire.